

ASSEMBLEE NATIONALE13 juillet 2005

DROIT COMMUNAUTAIRE DE L'ENVIRONNEMENT - (n° 2278)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 15

présenté par
M. Venot, rapporteur
au nom de la commission des affaires économiques

ARTICLE 4

(Art. L. 341-20-1 du code de l'environnement)

Compléter le premier alinéa de cet article par les mots :

« du code de l'environnement ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.